



Fermeture au public de la forêt de Bouconne au cours des chasses

Saison cynégétique 2021-2022



La période d'ouverture générale de la chasse à tir et de la chasse au vol est fixée pour le département de la Haute-Garonne :

*** du 12 septembre 2021 à 7 heures au 28 février 2022 au soir**

Pendant toute cette période, l'accès à la forêt de Bouconne sera **INTERDIT** à tout public (randonneurs, cavaliers, cyclistes, promeneurs...) excepté les participants à la chasse organisée par l'ONF, **tous les jeudis de 7h00 à 14h30, selon zone.**

Consultez l'arrêté de la Préfecture pour la saison 2021-2022 et le plan : [ICI](#)